

MSA, CINQ ANS D' ACTIONS



MANDATURE 2010-2014

#MSA2015

 2015,
ma VOIX
pour la MSA

LA MSA PRÉSENTE

« 5 ANS D' ACTIONS »

Au moment où la MSA est largement engagée dans la préparation de ses prochaines élections, temps fort pour l'Institution qui tous les cinq ans renouvelle ses élus - délégués cantonaux et ses administrateurs -, et qui verra pour la première fois en 2015 la mise en place du vote en ligne, le temps est venu de tirer un premier bilan de ce mandat 2010-2014.

Malgré un contexte difficile et contraint, c'est un bilan positif que l'on peut tirer de ces cinq années durant lesquelles la MSA a su faire face à un certain nombre de défis et consolider sa place d'organisme de protection sociale envers sa population agricole. Faire évoluer la protection sociale pour ses ressortissants agricoles, se restructurer, revoir son organisation interne... La MSA a toujours montré ses capacités d'ajustement aux nouveaux défis. Elle a su s'adapter aux évolutions technologiques par exemple, tout comme au contexte de l'inter-régime tout en gardant sa spécificité agricole et ses actions sur les territoires grâce à ses élus et à leur rôle de relais auprès des adhérents.

Car les élus de la MSA sont l'une de ses forces.

Lors des élections MSA de 2010, l'Institution avait renouvelé sa pyramide mutualiste avec un taux de participation de 38,81 %. 25 820 délégués de l'échelon local avaient été élus par les adhérents.

La population agricole est aujourd'hui moins nombreuse, et dans l'optique des prochaines élections de 2015, la MSA a fait évoluer certaines modalités du processus électoral, comme la réduction du nombre de délégués du 2e collège sur les listes électorales des circonscriptions particulières de Lyon, Marseille et Paris Petite couronne pour favoriser le dépôt des listes, ou encore la généralisation du vote en ligne pour inciter au scrutin. En 2015, la MSA a l'objectif d'atteindre les 40 % de taux de participation.

Cela nécessite l'implication de tous, élus et personnels des caisses, parce qu'un taux de participation élevé conforte la légitimité des élus, et permettra à la MSA de relever les nouveaux défis du prochain mandat.

La MSA accompagne toutes les générations pour créer un environnement adapté à leur cadre de vie. En votant pour leur délégué MSA, les adhérents deviennent acteur de leur protection sociale, apportent leur soutien au secteur professionnel agricole et témoignent de leur attachement à une agriculture tournée vers l'avenir.

Par ailleurs, en choisissant leurs délégués, les assurés de la MSA ont l'assurance d'avoir des élus qui partagent leurs préoccupations et qui défendent leurs intérêts.

65 032 adhérents de la MSA se sont portés candidats pour les Elections MSA 2015. L'importance du nombre de candidats pour un scrutin professionnel révèle l'engagement des adhérents et leur volonté de s'impliquer pour leur protection sociale et leurs conditions de vie au quotidien.

LA MSA ET SES ADHÉRENTS :

1. UNE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT

5,4 millions de personnes sont bénéficiaires d'au moins une prestation versée par la MSA, qui assure la totalité de la couverture sociale pour 3,3 millions d'entre elles. Un contexte démographique toutefois un peu tendu tend à limiter son périmètre d'activités : si l'ensemble des actifs au régime agricole augmente légèrement fin 2013 en lien avec l'évolution de l'emploi salarié, le nombre d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles a régulièrement baissé ces dernières années, pour atteindre le nombre de 480 000.

La MSA a mené une réflexion sur le développement pour faire face à une baisse d'activités globale, inégale selon les organismes. Elle a cherché à consolider et élargir ce périmètre d'activité, par exemple en travaillant sur la politique d'installation, sur les règles d'affiliation ou sur les situations où l'Institution était placée en situation de concurrence, comme sur les deux régimes de l'Amexa et de l'Atexa. En effet, gérer l'ensemble des prestations sociales des exploitants et chefs d'entreprises agricoles était une demande forte de la MSA, formulée dans la résolution sur le projet stratégique Ambitions 2015 adoptée lors de l'assemblée générale de juin 2011. Cette demande forte a abouti, et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 confie désormais à la MSA la gestion des branches Amexa et Atexa à compter du 1er janvier 2014, mettant ainsi fin à la pluralité d'assureurs dans ce domaine.

Une résolution du CA central du 03/10/2013 a permis d'ouvrir plusieurs autres pistes à partir d'expérimentations déjà conduites dans les caisses : ingénierie sanitaire et sociale, actions de prévention, offre d'accueil unifié inter-régimes, opportunités ouvertes par la réforme des collectivités territoriales... En ce qui concerne le Régime social des indépendants (RSI), un protocole national de partenariats a été signé le 31 octobre 2012 entre la CCMSA et la caisse nationale de RSI pour soutenir et accompagner des démarches locales de partenariats.

2. DES EFFORTS DE SIMPLIFICATION

Les travaux de la MSA ont également porté sur la simplification des formalités administratives pour ses adhérents : renforcement du LUCEA par le LUCEA+ pour les grands groupes, campagne d'affiliation DSN -déclaration sociale nominative-, lancée par la MSA en juin 2014 visant à simplifier les démarches des entreprises en remplaçant la quasi-totalité des déclarations sociales issues de la paie.

Que ce soit du côté des employeurs, des tiers déclarants ou du côté de la MSA, la DSN implique une évolution des métiers et des solutions de gestion informatiques, montrant la volonté et la capacité d'évolution de la MSA.

195 000 entreprises et exploitations agricoles sont concernées par ce dispositif qui deviendra obligatoire au plus tard le 1er janvier 2016. Pour aider cette mise en place, et plus particulièrement pour les petites entreprises agricoles, un amendement proposé par la MSA aménage le cadre législatif du TESA (titre emploi simplifié agricole), en référence au TESE (titre emploi service entreprises) du Régime général. Cette disposition qui répond aux besoins de simplification des entreprises, permettra de prendre en charge la complexité administrative et de favoriser le maintien et le développement de l'emploi en agriculture.

3. UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORER LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'organisme de protection sociale, deuxième après le Régime général, la MSA s'est toujours engagée dans une politique d'amélioration de la couverture sociale des agriculteurs, salariés et chefs d'exploitations. Cet engagement et son adaptabilité ont permis l'aboutissement d'un certain nombre de travaux, au bénéfice de la population agricole : ainsi les indemnités journalières Amexa, avancée sociale importante obtenue grâce au travail de la MSA, de ses élus et du soutien de la profession. Prévues par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 qui étend au 1er janvier 2014 la couverture sociale des exploitants, ces derniers perçoivent désormais des indemnités journalières en cas d'interruption de leur activité pour cause de maladie ou à la suite d'un accident de la vie privée. Sont concernés par ce revenu personnel de substitution, les exploitants et les membres de leur famille participant aux travaux (conjoint collaborateurs, aides familiaux et associés d'exploitation). 24,6 millions d'IJ ont été versées au 31 août 2014 à 1 % des agriculteurs en moyenne.

De la même manière, la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites porte des mesures préconisées de longue date par la MSA, comme la revalorisation des faibles pensions des anciens exploitants agricoles et de leurs conjoints, la garantie d'une pension minimale à hauteur de 75 % du SMIC pour une carrière complète au 1er janvier 2017, l'amélioration de la situation des polypensionnés, et une meilleure valorisation des petites périodes d'activité.

Lors du précédent mandat, la MSA avait mis en place les « Rendez-vous Prestations MSA » avec l'objectif de permettre à chaque assuré de bénéficier de la plénitude de ses droits. Le déploiement de ces Rendez-vous Prestations MSA s'est poursuivi, avec un bilan très positif aujourd'hui car confirmé, valorisé par les pouvoirs publics, reconnu en inter-régimes et intégré à toutes les MSA, qui ont vu en 2013 la célébration du 45 000e entretien.

Concernée aussi par le vieillissement de sa population, la MSA s'est engagée, en mai 2011, avec la CNAV et le RSI, sur la prise en charge de la dépendance dans une délibération commune en faveur d'une politique active de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées. Plus généralement, elle déploie des actions selon les publics et les territoires.

4. UN OPÉRATEUR DE SANTÉ SUR LES TERRITOIRES

La MSA s'investit pour la santé et l'organisation des soins, notamment sur les territoires ruraux. Elle promeut une politique de continuité des soins qui veut décroïsonner l'hôpital et les soins « de ville » en favorisant les échanges entre équipes hospitalières, médecin traitant, auxiliaires médicaux : des maisons de santé pluridisciplinaires, des réseaux de soins... ont été mis en place. La télémédecine se développe, grâce aux nouvelles technologies, et permet de lutter contre le phénomène de désertification médicale et la pénurie de certains spécialistes. Dès 2013 par exemple, la MSA a participé à une expérimentation de télédermatologie sur une dizaine de villes de huit départements, à l'occasion de la journée nationale de dépistage des cancers de la peau, expérimentation renouvelée en 2014. Début 2014, elle a participé à une autre expérimentation dans le Cantal, avec l'installation de chariots de télémédecine dans des maisons de retraites et foyers d'accueil médicalisés.

5. UN RÔLE D'AMORTISSEUR SOCIAL

Au-delà de cette volonté d'amélioration de la prise en charge sanitaire et de la couverture sociale de ses ressortissants, la MSA a su, tout au long du mandat, accompagner sa population agricole, et jouer son rôle d'amortisseur social. Dans l'accompagnement des crises (événements de la vie privée, tempête Xynthia, inondations, sécheresse, crises de différentes filières....), la MSA est présente auprès des exploitants et de leurs familles, et met en œuvre la solidarité, sur les plans social, professionnel et financier.

En 2010, a eu lieu le 1er versement du rSa à près de 32 000 ressortissants agricoles bénéficiaires. Fin juin 2013, le rSa est alloué à plus de 38 000 foyers. De 2010 à 2013, le nombre d'échéanciers de paiement accordés passe de 78 240 à 144 452, soit + 84,62 %, pour un montant qui augmente de + 71,27 %. Pour 2014, le montant global de l'enveloppe de prises en charge de cotisations se monte à 38 millions d'euros.

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE LA MSA:

1. UNE GOUVERNANCE CONSOLIDÉE

Dans ce contexte de baisse de l'activité et de réduction des coûts de gestion, la MSA a montré depuis longtemps sa volonté et sa capacité d'adaptation et d'anticipation aux contraintes et aux difficultés. Dès le 1er avril 2010, son réseau était stabilisé à 35 entreprises, contre 72 en 2005, avec une volonté du conseil central d'administration d'en associer tous les décideurs. Un comité des directeurs a donc été mis en place, associant la direction générale de la Caisse centrale et les 35 directeurs généraux des caisses. De la même façon, quatre commissions institutionnelles ont été créées, renforçant ainsi la gouvernance de l'Institution, et des journées présidents, premiers vice-présidents et directeurs se tiennent régulièrement. La MSA tire désormais les bénéfices de la restructuration de son réseau, avec l'organisation d'une coopération inter-caisses, de l'expérimentation de mutualisations d'activités et de spécialisations de sites.

2. DES OUTILS DE CADRAGE

Au plan politique, l'Institution s'est dotée d'un certain nombre d'outils de cadrage. Un nouveau plan stratégique « Ambitions 2015 », voté lors de l'assemblée générale de juin 2011 et issu d'une longue démarche de concertation et de travail. Il comprend une réflexion prospective sur les prochaines années et apporte une réponse institutionnelle aux défis que devait et doit relever la MSA. Il comprend 15 orientations qui se structurent autour de 3 ambitions : l'ambition de développement, l'ambition de service, l'ambition de performance collective avec l'objectif de Réussir ensemble. Ce plan a lancé un certain nombre de réflexions et de travaux pour le mandat.

La MSA s'est également engagée dans les travaux de négociation de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) 2011-2015, qui a été signée en avril 2011 avec les quatre ministres concernés. Ce document de cadrage structure les objectifs de la MSA dans des domaines essentiels tels que le service rendu aux adhérents, la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de la protection sociale, la maîtrise des risques et la lutte contre la fraude, ainsi que la performance de gestion de toutes ces activités dans le cadre du guichet unique de la MSA.

Le schéma directeur informatique (SDI) 2011-2015 quant à lui, a été approuvé par le Conseil central d'administration et présenté aux Pouvoirs Publics. Le produit institutionnel a ainsi bien progressé sur le chemin de l'urbanisation, de la qualité de services et du partage. C'est en effet désormais un produit partagé au sein de la sphère MSA, mais également au-delà avec les partenariats conclus avec la Caisse de prévoyance retraite de la SNCF et la Caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP. Ce SDI 2011-2015 est aligné sur les axes d'engagement de la COG 2011-2015 et les objectifs du Projet stratégique.

3. DES OUTILS UNE SÉCURISATION FINANCIÈRE S DE CADRAGE

Au plan financier, le contexte de réflexion sur le financement de la gestion du régime agricole et la diminution des réserves de la MSA a amené ses élus à voter une résolution financière lors de l'assemblée générale de 2012 ; quant à l'article 37 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, il garantit le financement des dépenses de gestion et d'ASS et préserve les outils d'intervention comme la possibilité d'accorder des prises en charge de cotisations ou d'accorder des échéanciers de paiement.

En ce qui concerne la certification des comptes, pour la troisième année consécutive, c'est la réussite d'une démarche de co-construction au sein du régime : Caisse centrale, caisses de MSA, organismes informatiques qui montre l'unité du régime agricole. La MSA fonctionne désormais en trésorerie zéro et a conforté sa crédibilité institutionnelle.

4. DES CONTRÔLES DÉVELOPPÉS

L'Institution est au rendez-vous de la sécurisation également, en ce qui concerne le contrôle interne, pleinement reconnu et salué par les pouvoirs publics, et la maîtrise des risques. L'audit a été mis en place, de même, en 2012, qu'une politique de lutte contre la fraude et le travail dissimulé efficace, structurée tant au niveau central que dans les caisses, qui a permis en 2013 de détecter 22,4 millions d'euros de fraudes.

5. UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES SOCIALEMENT RESPONSABLE

Dans le cadre de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSSE) de l'entreprise que la MSA promeut, la mise en œuvre de l'accord de branche pour l'emploi de personnes handicapées de janvier 2009 reconduit à partir de 2013 a permis l'emploi de 831 personnes fin 2013, pour atteindre un taux de 7,31 % aujourd'hui, malgré les contraintes sur les embauches.

LA QUALITÉ DE SERVICE MSA :

1. UNE PROXIMITÉ « EN LIGNES »

Dans sa recherche d'efficacité, la MSA a engagé des travaux sur la qualité de service. Dès 2011, le plan stratégique Ambitions 2015 a lancé une réflexion institutionnelle sur le déploiement d'une proximité MSA en ligne avec l'adhérent, avec l'enjeu de mettre en œuvre une relation de service « multi-canal », intégrant le contact direct avec les adhérents, notamment dans les agences de proximité, mais aussi les services Internet et la relation téléphonique, car la proximité résulte du sentiment d'appartenir à une communauté, fût-elle virtuelle. Un socle commun de service a été défini, et le système informatique mis à niveau.

En 2013, LA MSA a lancé sa campagne de communication «Toute ma MSA en ligne» pour promouvoir ses nouveaux sites et son offre de service en ligne. Elle a lancé également l'appli mobile «ma MSA & moi» qui permet aux assurés agricoles de consulter où qu'ils soient leurs paiements et remboursements. Enfin, un fil d'actualité permet de se tenir informé, en temps réel, sur toutes les nouveautés de la MSA. En juin 2014, l'espace privé des sites Internet de la MSA a atteint le million d'utilisateurs. Le monde agricole s'est ouvert sur les nouvelles technologies.

2. UNE RELATION CLIENTS AMÉLIORÉE

Le contact direct avec les adhérents n'est pas oublié, et en 2013 se développe une offre de protection sociale globale autour de la notion de « parcours client », véritable révolution dans les pratiques de la MSA. Il s'agit de ne plus travailler par législation, mais d'entrer en relation avec les usagers à partir d'un certain nombre d'évènements de la vie auxquels sont liés des parcours, dits « parcours clients » comme «préparer et prendre sa retraite», «attendre et élever un enfant».

Fin 2013 voit également la labellisation de 129 agences territoriales MSA sur 235, qui offrent ainsi un même niveau d'accueil en tout point du territoire, Les données statistiques de la MSA sont de la même manière labellisées par l'Autorité de la statistique publique, grâce à la démarche engagée en 2009.

3. UNE OFFRE DE SERVICES RENFORCÉE

Enfin, dès 2012, l'Institution dispose de 30 MSA Services, qu'il est prévu d'étendre à tout le territoire afin de trouver des réponses à des besoins nouveaux et à des demandes de plus en plus diversifiées des adhérents. En septembre 2013 a lieu l'AG constitutive de la Fédération nationale de l'offre de services de la MSA et la mise en place d'un plan institutionnel, affirmant l'identité du groupe MSA.

Par ailleurs le début de 2013 a été marqué par une offre de service réorientée et un pilotage renforcé en matière de GPCD, gestion pour compte de tiers, avec l'engagement dans un projet national de modernisation et d'optimisation de ces opérations avec plus d'une vingtaine de partenaires nationaux.

La qualité de service devient un critère de différenciation majeur des opérateurs de protection sociale aux yeux des assurés et des pouvoirs publics.

LES RELATIONS AVEC L'ETAT ET LES PARTENAIRES:

1. UNE IMPLICATION DANS LES PLANS NATIONAUX

La MSA s'est toujours attachée à préserver des marges de manœuvre au niveau local, cependant la plupart des actions s'inscrivent aujourd'hui dans des politiques nationales, avec l'ambition d'offrir un même niveau de service sur tout le territoire. La MSA s'est donc approprié et a mis en œuvre des plans nationaux, comme le plan cancer ou encore le plan de prévention contre le suicide. Ce dernier a été annoncé par le ministre de l'Agriculture en mars 2011, le suicide étant la troisième cause de mortalité chez les agriculteurs. Des dispositifs d'écoute et des cellules pluridisciplinaires de prévention ont été mis en place dans les caisses pour permettre de répondre aux difficultés des assurés en situation de fragilité en les détectant, en les accompagnant et en les orientant vers des professionnels. En 2013, les équipes de la MSA ont identifié 838 situations de fragilisation, contre 408 en 2012 grâce au déploiement du dispositif. Un numéro « prévention suicide », Agri'écoute, accessible 24h/24 et 7 jours sur 7 vient d'être mis en place le 13 octobre 2014 avec des bénévoles formés aux situations de détresse, en raison des différentes crises des secteurs fruits et légumes, bovins, porcins... qui touchent le monde agricole.

2. DE NOMBREUX PROJETS

La MSA a toujours travaillé en partenariats, qu'elle a poursuivis, renforcés et étendus tout au long de ce mandat : signature de divers conventions et accords-cadres avec le Régime général, le RSI, des associations de santé, de prévention, de sécurité sanitaire.... La MSA ne peut agir seule à grande échelle, il lui est nécessaire d'inscrire son action au sein de l'inter-régime ou de partenariats locaux. Citons quelques exemples significatifs :

La MSA s'est, en 2010, impliquée dans les travaux de mise en place des ARS et dans ses instances de pilotage : comité de surveillance, conférence régionale de santé et d'autonomie et ses commissions, comité national de pilotage.

En 2010 toujours, un certain nombre d'opérateurs de services publics dont la MSA se sont engagés avec l'Etat à unir leurs moyens, leur expérience et leurs savoir-faire pour démultiplier l'offre de services accessibles dans les lieux d'accueil avec la charte « + de services au public ». Pour la MSA, il s'est agi de conforter son organisation en guichet unique en facilitant le contact avec l'adhérent et en adaptant son réseau de proximité à chaque territoire et à chaque population.

Soucieuse également de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du milieu agricole, la MSA vient, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, d'engager un partenariat avec l'enseignement agricole. L'objectif est d'informer près de 100 000 élèves lycéens et étudiants de l'enseignement agricole public et privé, lors de leur année diplômante, sur la Sécurité sociale, sur le régime agricole et sur les droits sociaux, qu'ils poursuivent leur scolarité ou s'engagent dans la vie active. Ce partenariat signé en février 2014 s'inscrit dans la continuité de la journée nationale MSA 2012 consacrée aux 16-30 ans, population qui avait alors été déclarée prioritaire pour les accompagner dans leur prise d'autonomie et leur entrée dans la vie active.

Le régime agricole se mobilise pour leur offrir un environnement social plus sûr, et construire avec eux une MSA proche et sécurisante qu'ils pourront considérer comme un lieu d'engagement possible.



L'essentiel & plus encore

Contacts presse :

CCMSA

Géraldine Vieuille

T. : 01 41 63 72 41

@ : vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr